



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Créteil, le 26 septembre 2016

Jean-Luc Beltran, IA-IPR
Isabelle Herbet, IA-IPR

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'arts plastiques
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Rectorat

**Division
Service**

Affaire suivie par
Isabelle HERBET
Jean-Luc BELTRAN

Téléphone
01 57 02 68 44

Fax
01 57 02 61 61

Mél
Ce.ipr3@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Objet : Lettre de rentrée

En vous souhaitant à toutes et à tous une nouvelle année scolaire riche en expériences pédagogiques et réussite professionnelle, nous vous assurons également de notre soutien dans la mise en œuvre de la réforme du collège qui instaure une évolution majeure du système éducatif français.

Les nouveaux programmes réaffirment la place centrale de la pratique dans notre discipline et mettent également l'accent sur la notion de projet. Les quatre moments forts du cours que constituent la pratique plastique, la démarche de projet, la verbalisation et l'analyse d'images et d'œuvres sont à mettre en relation avec les objectifs du projet académique 2016-2019. Ainsi, les quatre axes du projet académique : 1-Performance ; 2-Valeurs ; 3-Coopération et 4-Ressources humaines ; sont à réfléchir en écho avec votre projet d'enseignement.

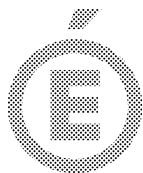
Dans l'axe 1, « Performance », il s'agit de garantir l'acquisition des compétences du Socle en visant la construction du futur citoyen en germe dans chacun de vos élèves. La spécificité des arts plastiques, dans son agir réflexif, permet de mettre en œuvre nombre de compétences du Socle, notamment dans le Domaine 1, « Les langages pour penser et pour communiquer », le sous-domaine 4 intitulé « Pratiquer les arts en mobilisant divers langages artistiques et leurs ressources expressives » et « Prendre du recul sur la pratique individuelle et collective ». Ces composantes du domaine 1 sollicitent, en arts plastiques, des compétences complexes en tissant des relations entre les trois domaines de compétences des programmes disciplinaires : a-celui des compétences artistiques, techniques et réflexives avec b-celui des compétences artistiques, méthodologiques et comportementales sans oublier c-celui des compétences artistiques, culturelles et sociales.

De ces trois domaines de compétences disciplinaires, nous pouvons tirer un fil qui nous amènera directement à l'axe 2 du projet académique « les valeurs » :

a-« Réaliser, recevoir et interpréter des productions plastiques de diverses natures, isolément et dans leurs dialogues » ;

b-« coopérer dans un projet artistique et contribuer à la construction collective du sens » ;

c-« Reconnaître, comprendre, situer et connaître des productions artistiques contemporaines et patrimoniales ».



La responsabilisation des élèves au sein de la communauté éducative passe avant tout par la compréhension de l'Autre en lui, par l'acceptation des différences et divergences au travers de la construction du sens de ses apprentissages. Le projet, que ce soit la démarche de projet ou les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) œuvrent en ce sens et développent le sentiment de partage et de coopération.

2

Ce dernier terme, axe 3 du projet académique, doit favoriser l'agir ensemble, de fait entre les élèves et de manière globale entre les classes quel que soit le niveau au sein des cycles, grâce aux différents projets que vous ne manquerez pas d'instaurer avec l'aide des équipes pédagogiques, mais aussi en direction des parents en attente très forte d'explicitations en ce temps de refondation. Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs aux outils que vous avez à construire pour l'évaluation des compétences et à leur clarté concernant les critères et niveaux de maîtrise des compétences. En effet, leur efficacité dépasse le cadre strict de la classe et doit intégrer le travail collégial de l'équipe pédagogique, la communication envers les familles, le soin apporté au parcours de formation de l'élève.

Ce dernier aspect touche le 4^e axe du projet académique, « ressources humaines » et fait référence aux qualités humaines que vous possédez pour consolider toujours un peu plus une école juste, humaine et attentive au développement des élèves pour lesquels l'accès à une autonomie de pensée, aux compétences et connaissances, est le garant de leur réussite future.

Pour vous aider à mettre en œuvre les divers éléments-clés de cette réforme, des actions d'animation sont prévues par département. Elles faciliteront l'échange entre pairs, le partage d'expériences individuelles dans un cadre collectif et bienveillant. Vous pouvez dès maintenant vous référer aux ressources en ligne sur le site Éduscol. Elles vous aideront à appréhender de façon approfondie la notion de projet qui se décline dans les programmes d'arts plastiques selon différentes acceptions avec lesquelles vous devez être familiarisés.

La carrière des enseignants est en pleine mutation. De ce fait, les modalités d'inspection changent et adopteront bientôt d'autres formes fondées sur un système d'évaluation plus proche d'un accompagnement pédagogique avec une approche collective. Ses modalités feront l'objet d'une communication spécifique dès que les textes officiels seront parus. Dans cette attente, et pour l'instant, seuls les stagiaires en prolongation sont inspectés.

Le site académique d'arts plastiques est en cours d'actualisation, vous y trouverez les liens et ressources pour mettre en application les points spécifiques des nouveaux programmes. Le site national des arts plastiques est une ressource complémentaire que nous vous conseillons de consulter largement.

Dans l'attente de travailler avec vous durant cette nouvelle année, nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente année scolaire, à construire en intelligence avec les textes officiels et au plus près de chaque élève.

Jean-Luc Beltran et Isabelle Herbet
Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux